



Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

S²LO

- N°11 -

ID : 063-216304303-20240514-240514_11-DE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2024 – Musée de la COUTELLERIE - Budget ANRU

SEANCE DU MARDI 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni salle Tournilhac de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Serap ALP, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;
Pierre SUREDÀ à Catherine PAPUT ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
David DEROSSIS ;

Secrétaire de séance :

Pepa CAENEN



AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2024 – MUSÉE DE LA COUTELLERIE - BUDGET ANRU

- **Vu** le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- **Vu** la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- **Vu** le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- **Vu** les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidées par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- **Considérant** le degré de maturité insuffisant de cette opération ;
- **Considérant** que la volonté de relocaliser le projet est liée à la vente de l'ancien hôpital ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la suppression de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Musée de la Coutellerie :

Musée - OPERATION ABANDONNEE																			
Opération 0064		Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Apcp	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	TOTAL REALISE AU 31/12/2023	Solde de l'opération à réaliser	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Coût total opération :		- €	- €															- €	
Autorisation de programme votée :		- €	- €															- €	
Subvention attendue :		#REF!	- €															- €	
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération																		
Dépense : Chapitre 23	- €																	- €	
Recette : Chapitre 13	- €																	- €	
Recette : Chapitre 16	- €																	- €	
Recette : FCTVA	- €																	- €	
Solde opération	- €																	- €	

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Pepa CAENEN

le Maire,

Stéphane RODIER

